



## SYNTHÈSE : DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (D.N.B) 2018

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

## Le diplôme national du brevet évolue à compter de la session 2018

L'obtention du **nouveau** diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	400 points	Total 800 points
Les épreuves terminales de fin d'année	400 points	

## Les composantes du socle commun

Le socle commun s'articule en **cinq domaines** de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- 1) **Les langages pour penser et communiquer** (200 points) ;
- 2) **Les méthodes et outils pour apprendre** (50 points) ;
- 3) **La formation de la personne et du citoyen** (50 points) ;
- 4) **Les systèmes naturels et les systèmes techniques** (50 points) ;
- 5) **Les représentations du monde et l'activité humaine** (50 points).

## DOMAINE 1

## LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

Comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langages :

- Langue française
- Langues vivantes étrangères ou régionales
- Langages mathématiques, scientifique et informatiques
- Langages des arts et du corps.

Chacune des quatre composantes du domaine 1 est évaluée sur 50 points, soit un total de **200 points**.

## Barème :

- Maîtrise insuffisante : 10 points
- Maîtrise fragile : 25 points
- Maîtrise satisfaisante : 40 points
- Très bonne maîtrise : 50 points

## DOMAINE 2

## LES MÉTHODES ET OUTILS POUR APPRENDRE

Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors :

- Accès à l'information et à la documentation
- Outils numériques
- Conduite de projets individuels et collectifs
- Organisation des apprentissages

L'ensemble du domaine 2 est évalué sur **50 points**.

## Barème :

- Maîtrise insuffisante : 10 points
- Maîtrise fragile : 25 points
- Maîtrise satisfaisante : 40 points
- Très bonne maîtrise : 50 points



## DOMAINE 3

## LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution :

- Apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté.
- Formation morale et civique
- Respect des choix personnels et des responsabilités individuelles.

L'ensemble du domaine 2 est évalué sur **50 points**.

**Barème :**

- Maîtrise insuffisante : 10 points
- Maîtrise fragile : 25 points
- Maîtrise satisfaisante : 40 points
- Très bonne maîtrise : 50 points

## DOMAINE 4

## LES SYSTÈMES NATURELS ET LES SYSTÈMES TECHNIQUES

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique

- Approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers.
- Curiosité et sens de l'observation
- Capacité à résoudre des problèmes

L'ensemble du domaine 2 est évalué sur **50 points**.

**Barème :**

- Maîtrise insuffisante : 10 points
- Maîtrise fragile : 25 points
- Maîtrise satisfaisante : 40 points
- Très bonne maîtrise : 50 points

## DOMAINE 5

## LES REPRÉSENTATIONS DU MONDE ET L'ACTIVITÉ HUMAINE

Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique :

- Compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace.
- Interprétation des productions culturelles humaines
- Connaissance du monde social contemporain.

L'ensemble du domaine 2 est évalué sur **50 points**.

**Barème :**

- Maîtrise insuffisante : 10 points
- Maîtrise fragile : 25 points
- Maîtrise satisfaisante : 40 points
- Très bonne maîtrise : 50 points



## SYNTHÈSE : DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (D.N.B) 2018

## LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN TERMINAL EN FIN D'ANNÉE

L'examen terminal comporte 4 épreuves écrites obligatoires sur 300 points et une épreuve orale notée sur 100 points, soit 400 points :

## ÉPREUVES ÉCRITES : 300 points, 1 jour et demi

<b>1<sup>er</sup> jour</b>  3 heures 150 points  Pour info : session 2017, combinaison N° 3	<b>Partie 1 : Mathématiques</b> : 2 heures, 100 points		
	<b>Partie 2 : Sciences (Physique-Chimie, S.V.T, Technologie)</b> : 1 heure, 50 points, il y a 3 combinaisons possibles :		
	Combinaison 1	Ou Combinaison 2	Ou Combinaison 3
	Physique-Chimie et Technologie	S.V.T et Technologie	Physique-Chimie et S.V.T

<b>2<sup>e</sup> jour</b>  5 heures 150 points	<b>Partie 1 : Français</b> : 3h, 100 points
	<b>Partie 2 : Histoire Géographie et E.M.C</b> : 2h, 50 points

## ÉPREUVE ORALE : 100 points, durée : 15 minutes

Qui porte sur un des **projets** menés par le candidat pendant le cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ou sur un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle).

Cette épreuve évalue la capacité de candidat à exposer un projet.

Présentation du projet : 5 minutes

Questions du jury : 10 minutes

**Il faut un total de points au moins égal à 400 points sur 800** pour obtenir le diplôme national du Brevet.

Le diplôme délivré au candidat admis porte :

- La mention « **Assez bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **480 sur 800**
- La mention « **Bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **560 sur 800**
- La mention « **Très bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **640 sur 800**

**Le diplôme national du brevet "option internationale" (DNBI) :**

Le diplôme national du brevet « option internationale » est constitué de l'ensemble des épreuves de droit commun auxquelles s'ajoutent deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie. Ces deux épreuves sont conduites dans la langue de la section selon un calendrier mis en place au niveau de l'établissement.

**Lien officiel :**

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>